



144, rue St-Joseph, Joliette (Qc), J6E 5C4

Tél. : (450) 752-0049 / Téléc. : (450) 752-4629  
Courriel : tcgf@ctenet.net

**Document présenté à l'Agence de développement des  
réseaux locaux de la santé  
et des services sociaux de Lanaudière**

**Par la  
Table de concertation des groupes de  
femmes de Lanaudière**

**30 SEPTEMBRE 2004**

**LA  
SANTÉ  
DES  
FEMMES  
dans la  
région de  
Lanaudière  
e  
au plan  
régional  
et local**



## Contexte

L'accès à des services de santé adaptés pour les femmes a toujours été un enjeu important pour les groupes de femmes de Lanaudière et interpellent ceux-ci dans leurs actions pour améliorer la santé des femmes.

Le secteur de la santé et des services sociaux s'est vu au cours des dernières décennies, modelé et transformé par la voie de la décentralisation. Toutes ces réformes ont eu un impact majeur sur les groupes de femmes. Les lieux de négociation se sont transformés et les groupes de femmes ont dû s'adapter aux nouveaux interlocuteur-trices provenant de milieux différents.

L'arrivée de l'Agence de développement des réseaux locaux de la santé et des services sociaux de Lanaudière ainsi que la mise en place des deux réseaux locaux inquiètent les groupes de femmes au niveau de l'approche globale qui tient compte des conditions de vie comme facteurs influents de la santé. Les groupes se questionnent sur les mesures qui seront mises de l'avant pour faciliter une vision cohérente des besoins spécifiques des femmes entre le niveau national, régional et local.

Le Conseil du statut de la femme a réalisé en 2001 un avis sur la situation des femmes de la région de Lanaudière qui démontre bien le travail qui reste à faire dans notre région en matière de santé. Très prochainement, le Conseil diffusera le résultat des mesures qui avaient été proposées. En annexe, quelques-uns des aspects marquants des conditions de vie des femmes dans Lanaudière vous est présentés.

## La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL)

Dûment constitué depuis 1991, la TCGFL est un regroupement de groupes de femmes des six MRC de la région qui favorise la réflexion, la concertation, l'échange, l'analyse et le développement d'actions communes en vue d'améliorer la condition de vie des femmes et de santé des femmes.

La TCGFL travaille principalement sur les dossiers suivants :

- ? La santé des femmes;
- ? Le développement local et régional en condition féminine;
- ? L'action communautaire autonome.

Spécifiquement au niveau de la santé, la TCGFL est l'interlocutrice du secteur femmes auprès de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière afin de tenir compte des besoins financiers des groupes de femmes dans la consolidation et le développement de leur mission globale.

Depuis 1997, la TCGFL était l'interlocutrice du secteur femmes avec la répondante en condition féminine de la Régie Régionale afin de développer des actions spécifiques aux femmes de la région en matière de santé et de services sociaux.

## Les membres de la TCGFL

**L'ensemble des groupes de femmes fait la promotion de la condition féminine auprès des différentes instances locales, régionales et nationales. De plus, les groupes travaillent en concertation et en partenariat avec différents acteurs et actrices permettant de développer des services de qualité répondant aux besoins spécifiques des femmes de la région.**

### Les sept centres de femmes

*Les centres visent à soutenir les femmes de chacune des MRC, dans leur démarche d'autonomie et de développement de l'entraide en leur offrant différents services, des activités éducatives et la participation à l'action collective leur permettant d'acquérir plus de pouvoir sur leur vie tant au plan individuel que collectif.*

#### **Avec des Elles**

St-Gabriel de Brandon, MRC d'Autray

#### **Centre de femmes Montcalm**

St-Lin-Laurentides, MRC Montcalm

#### **Centre Arc-en-ci-elle**

St-Michel des Saints, MRC Matawanie

#### **Centre Inter-femmes**

Repentigny, MRC l'Assomption

#### **Centre Au cœur des femmes**

St-Jean de Matha, Matawanie

#### **Centre de femmes Marie-Dupuis**

Notre-Dame-des-Prairies, MRC Joliette

#### **Centre de FAM des Moulins**

Terrebonne, MRC des Moulins

### Les deux maisons d'hébergement

*Les maisons d'hébergement ont pour mandat d'offrir de l'hébergement temporaire et tous autres services aux femmes et enfants de l'ensemble du territoire de Lanaudière vivant dans un contexte de violence conjugale.*

#### **Maison d'Accueil La Traverse**

Joliette

#### **Regard en Elle**

Repentigny

### Regroup'elles, Lachenaie

*La mission de l'organisme est d'offrir aux femmes de la région vivant ou ayant déjà vécu de la violence conjugale, des services individuels et de groupe ainsi que des activités de prévention adaptées à leur besoin.*

## Les deux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)

*Les CALACS ont comme mandat de supporter les femmes et les adolescentes ayant vécu une agression à caractère sexuel en offrant des services individuels et de groupe et des activités de prévention.*

### **CALACS la Chrysalide**

Lachenaie, MRC l'Assomption,  
des Moulins et le sud de Montcalm

### **CALACS Coup de coeur**

Joliette, MRC Joliette, MRC d'Autray,  
MRC Matawanie et le nord de Montcalm

## Le Centre Lanaudière d'emploi pour femmes (CLEF), Joliette et point de services à St-Roch de l'Achigan

*Sa mission est d'aider les femmes de la région à améliorer leur condition socio-économique en les accompagnant dans une démarche d'intégration en emploi par différents services et ateliers.*

## Les Cercles de fermières du Québec-Fédération 17, À travers la région

*La mission des CFQ est d'améliorer le milieu de vie des femmes et des familles en offrant des activités d'information et éducatives en lien avec l'actualité, l'environnement, la conciliation famille-travail, le programme OLO et les techniques artisanales.*

## Les comités condition féminine

*Les comités condition féminine défendent les intérêts spécifiques des femmes dans leur structure respective et auprès de différentes instances par l'organisation d'activités de sensibilisation et d'actions collectives. Leurs dossiers varient selon le milieu.*

### **Comité condition féminine du Syndicat des employé-es du CHRDL(CSN),**

St-Charles-Borromée

Les grands dossiers sont : équité salariale; accès à l'égalité, violence et harcèlement au travail, conciliation travail/famille, 8 mars.

### **Comité condition féminine du Conseil Central de Lanaudière (CSN), Joliette**

Les grands dossiers sont : Équité salariale, mondialisation, marche des femmes, 8 mars.

### **Comité femmes du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep régional de Lanaudière à Joliette, Joliette**

Les grands dossiers sont : Équité salariale, mondialisation, Marche des femmes, 8 mars.

### **Comité femmes de Pleins droits Lanaudière, Rawdon**

Le grand dossier est : soutien aux femmes vivant une problématique en santé mentale

### **Comité diocésain à la condition féminine du Diocèse de Joliette , Joliette**

Le grand dossier est : le partenariat hommes-femmes dans l'Église

## Les mécanismes de concertation en matière de condition de vie des femmes

### Le comité aviseur régional sur les conditions de vie des femmes

Ce comité a été formé en 1997 suite à une demande de la TCGFL lors des audiences publiques sur le plan de transformation du réseau de la santé et des services sociaux de Lanaudière 1995-1998. Ce comité est représenté par une dizaine de personnes provenant du réseau de la santé, du milieu communautaire et de personnes ressources (Conseil du statut de la femme, éducation, justice). Il était soutenu jusqu'en juin dernier par une agente de planification et de programmation qui assurait également la coordination des dossiers violence conjugale et agressions sexuelles. Elle était le lien d'information entre les différents volets et veillait à favoriser une vision unifiée du travail à faire en matière de condition féminine.

Le comité aviseur régional a comme mandat de supporter le processus de l'Agence dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes en santé et services sociaux pour tenir compte de la réalité des femmes. Il donne des avis à l'Agence en regard des conditions de vie des femmes pouvant influencer leur état de santé et de bien-être. Il s'assure que les plans régionaux d'organisation de services tiennent compte des problématiques vécues par les femmes et des besoins de celles-ci.

Quatre avis ont été élaborés par le comité et présentés à la Régie Régionale. Ils portaient sur :

- ? le maintien et la consolidation d'un poste d'agente de planification et de programmation pour le dossier condition féminine à la Régie, novembre 2000;
- ? le développement d'un mécanisme de concertation en matière d'agression sexuelle dans la région de Lanaudière, novembre 2000;
- ? les orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, décembre 2000
- ? l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) en matière de santé et de services sociaux, octobre 2002.

## Le groupe de travail sur l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale

Initié par la Régie Régionale de la santé et services sociaux de Lanaudière en 1997, un groupe de travail a été mis en place afin d'actualiser le politique d'intervention en matière de violence conjugale.

Réunissant des groupes communautaires, des établissements du réseau de la santé et des personnes ressources( éducation, justice), le travail de ce groupe s'est vu ralenti et même arrêté pendant un certain temps, suite au départ d'une première agente, responsable de cette concertation régionale.

En 1999, grâce à l'embauche d'une répondante à la condition féminine par la *Régie Régionale*, les travaux du groupe ont repris et avancé à un rythme plus régulier. Cette répondante, connaissante de la réalité du dossier violence conjugale, a permis la réalisation d'actions concrètes avec les différents acteurs concernés par la problématique.

La dernière action en liste a permis la signature d'un protocole intersectoriel en matière de violence conjugale entre les CLSCs et policiers dans les MRC de la région.

De plus, lors de la dernière rencontre du groupe d'actualisation en juin dernier, les membres du groupe ont adopté le mandat suivant pour l'année 2004-2005 :

- ? Assurer la cohérence et l'harmonisation des actions intra et intersectorielles en matière de violence conjugale;
- ? Partager une analyse commune de la problématique et de ses solutions et favoriser la concertation intersectorielle régionale;
- ? Bonifier des mesures ou des actions recommandées par les sous-groupes de travail pour améliorer les services auprès de la population, notamment en matière d'intervention auprès des femmes et des enfants ainsi que des conjoints ayant des comportements violents;
- ? Adopter un plan de priorisation des actions futures régionales en violence conjugale pour les trois prochaines années présenté par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux en lien avec le deuxième plan d'action du MSSS (attendu en été 2004);
- ? En lien avec l'Agence, assurer le suivi des protocoles régionaux et locaux existant dans Lanaudière;
- ? De concert avec l'Agence, évaluer les besoins de formation des intervenantes et intervenants et recommander un plan de formation selon les priorités proposées par l'Agence;
- ? Assurer un suivi régional des engagements pris par chacun des secteurs représentés au Groupe de travail.

## **Le comité intersectoriel régional de Lanaudière en matière d'agression sexuelle**

Mis sur pied le 17 octobre 2001 et coordonné par l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière, il découle de la priorité des Orientations ministérielles en matière d'agression sexuelle adoptées par le ministère de la Santé et des services sociaux. Son mandat est de partager une analyse commune du problème et de ses solutions des agressions sexuelles, de prioriser des actions parmi celles proposées au plan d'action (services préventifs, d'aide et de protection), d'harmoniser et concerter les interventions intra et inter secteurs, d'assurer un suivi régional des engagements pris par chacun des secteurs signataires des orientations ainsi que de celui de 'chien de garde' dans la lutte aux agressions sexuelles. Ce comité est formé de 24 personnes de tous les secteurs signataires des Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. Pour réaliser l'ensemble du travail, des comités de travail ont été mis en place.

### **Le comité de travail sur l'entente multisectorielle**

Formé en octobre 2001 et coordonné par l'Agence, ce comité vise l'implantation de cette entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'agression sexuelle, de mauvais traitements physiques ou d'absence de soins menaçant leur santé physique. Il s'agit d'implanter une procédure d'intervention sociojudiciaire pour assurer une réponse adéquate, continue et coordonnée aux besoins d'aide et de protection de l'enfant. Ce comité est formé de 2 professionnelles de l'Agence, de représentants du milieu policier, judiciaire et de la DPJ.

### **Le sous-comité d'implantation et de suivi des centres désignés en matière d'agression sexuelle**

Ce comité a été mis sur pied le 2 novembre 2001 et il est également coordonné par l'Agence. Le mandat de ce comité est de déterminer et faire connaître dans la région de Lanaudière les centres désignés pour recevoir les victimes d'agression sexuelle en cas d'urgence. Il a aussi pour mandat de prévoir le mode de fonctionnement de ces centres y compris la désignation et la formation des types de professionnels et d'intervenants devant être impliqués et ce, conformément à la qualité des services aux victimes préconisées par les Orientations ministérielles. Il doit procéder à l'évaluation des besoins de la victime afin d'assurer l'accès à des services 24 heures par jour, 7 jours par semaine pour garantir la mise en place d'une intervention médicosociale avec examen médical et médico-légal. 15 membres intersectoriels forment ce comité.

## Le sous-comité axe intervention psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle

Ce comité a été mis sur pied en septembre 2002, il est également coordonné par l'Agence. Il a comme mandat, d'élaborer le volet d'intervention psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle du plan d'action régional en matière d'agression sexuelle. Comme grandes orientations, ce plan devra répondre à plusieurs besoins dont, s'assurer que les adultes et enfants victimes d'agression sexuelle reçoivent rapidement des services d'aide et de protection nécessaires, fournir un service de qualité aux victimes lorsqu'elles se rendent dans un centre désigné, améliorer les rapports entre les enfants et adultes victimes d'agression sexuelle avec le système judiciaire, s'assurer que les enfants victimes d'agression sexuelle et leur entourage reçoivent rapidement des services lors d'un signalement, responsabiliser les agresseurs sexuels et procéder à l'évaluation de ces derniers afin de fournir des interventions et des traitements appropriés pour réduire les risques de récidive. Ce comité est formé de membres intersectoriels.

## Le sous-comité axe prévention, promotion et dépistage

Ce comité a été mis sur pied au printemps 2002. Il est coordonné par l'Agence et il a comme mandat d'élaborer les volets prévention, promotion et dépistage en actualisant un plan de communication régional en matière d'agressions sexuelles. Ce plan devra répondre à plusieurs objectifs dont, donner de l'information à la population sur l'existence de la problématique, démontrer l'importance de communiquer avec les enfants sur la problématique, donner des moyens pour prévenir les agressions sexuelles chez les enfants, détecter les signes dans les comportements des enfants et des adultes pour le dépistage et de trouver des moyens pour favoriser la mobilisation dans les divers milieux de la population. Ce comité est formé de membres intersectoriels.

## Recommandations

*C'est précisément pour favoriser cette cohésion régionale dans l'action que les groupes de femmes de Lanaudière demandent à l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière :*

- 1. L'intégration des orientations ministérielles en condition féminine dans la planification des réseaux locaux, considéré comme un levier important pour les actrices et acteurs régionaux et locaux; il permet la visibilité de la réalité des femmes.**
- 2. L'obtention de la parité hommes/femmes sur les conseils d'administration des réseaux locaux. À ce niveau nous sommes heureuses de constater que dans les deux réseaux locaux de Lanaudière, l'objectif est atteint.**
- 3. La priorité de tenir compte des besoins des femmes dans une perspective de vision globale et régionale sur les services et ressources pour les femmes; ce qui permettra de développer une intervention tant dans l'approche préventive que curative.**
- 4. Le maintien de la reconnaissance de la TCGFL comme interlocutrice régionale du mouvement des femmes de Lanaudière en matière de santé des femmes;**
- 5. La reconnaissance de l'expertise du travail des groupes de femmes en respect avec leurs interventions.**
- 6. Le maintien du mandat et des travaux du comité aviseur régional sur la condition de vie des femmes soutenu par une répondante régionale permanente qui assurera les liens entre les différents partenaires dont ceux des groupes de femmes, des établissements, des réseaux locaux et du milieu communautaire ainsi que les liens entre les différents volets en condition féminine.**
- 7. La poursuite des engagements pris et des travaux du comité intersectoriel régional de Lanaudière en matière d'agression sexuelle, du comité de travail sur l'entente multisectorielle, du sous-comité d'implantation et de suivi des centres désignés en matière d'agression sexuelle, du sous-comité axe intervention psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle et du sous-comité axe prévention, promotion et dépistage, soutenus par une ou des agentes responsables à la condition féminine qui assureront une concertation régionale entre les différents comités de travail.**
- 8. La reconduction du poste d'agente responsable à la condition féminine attribué au Groupe de travail sur l'actualisation de la politique en matière de violence conjugale, tel qu'il était lors du départ de celle-ci en juin dernier. Connaissant l'ampleur et la complexité de ce dossier, la diversité des intervenants en violence conjugale dans la région, les conséquences de la violence conjugale auprès des femmes et de leurs enfants, cette répondante doit être animée de la motivation et de la connaissance du dossier violence conjugale. Son mandat serait donc de poursuivre et respecter la concertation, le soutien régional des dossiers déjà en marche, la transmission des informations des différents secteurs d'intervention et le support au développement de ressources en violence conjugale.**
- 9. La reconnaissance financière de la mission globale des organismes en condition féminine.**